

info+

La lettre aux Déodatien

Une animation régulière

Cette proposition, qui figurait dans notre programme présenté aux Déodatien en mars 2014, commence à se concrétiser.

Grace au formidable travail des associations et des clubs, nous étions certains qu'il était possible d'animer notre ville sur toute la période estivale.

Il restait à la municipalité à compléter le programme par des concerts et des spectacles notamment lors des week-ends.

Bonnes vacances à tous.

Vous pouvez retrouver les précédents numéros d'Info + sur notre blog : unionpoursaintdie.fr

Temps de l'enfant : Une conférence passionnante

Invitée par Nadia ZMIRLI, conseillère municipale d'UPS, la chronobiologiste Claire LECONTE a animé une conférence-débat le 19 juin devant 80 personnes. Elle a dénoncé les effets néfastes de la succession de temps d'activités trop courts, cause de grande fatigue pour les enfants.

Pour elle, la mise en œuvre d'un PEdT (Projet Educatif de Territoire) ne peut se faire sans une approche globale des temps de l'enfant, respectant ses rythmes biologiques et impliquant tous les acteurs éducatifs (enseignants, parents, collectivité...).

Sur le principe de cette conférence, nous organiserons d'autres soirées sur des sujets concernant la vie quotidienne des Déodatien.



Cher fleurissement



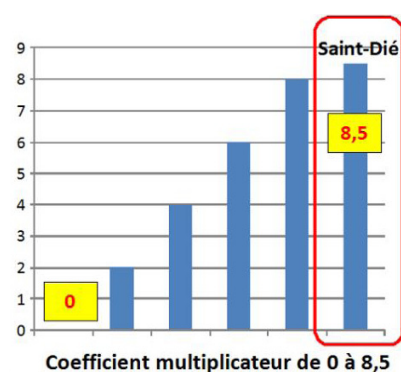
Grâce au savoir-faire des employés communaux, notamment ceux du service parcs et jardins, notre ville bénéficie depuis de nombreuses années d'un fleurissement apprécié des Déodatien et des touristes. Or, cette année, afin de conserver la 3ème fleur au classement des villes fleuries, des aménagements ont été réalisés par des entreprises privées.

Suite à notre question posée lors du conseil municipal du 26 juin, l'adjoint en charge des travaux a justifié ce recours au privé par une diminution des effectifs municipaux. Quelle logique à ce choix ?

Comme de nombreux Déodatien, nous voulons que notre ville soit fleurie toute l'année et pas seulement lors du passage d'un jury.

Taxe communale sur l'électricité : la plus élevée de France !

Cette taxe est comprise dans la ligne « Taxe sur la Consommation Finale d'Electricité » de vos factures d'énergie. Elle est donc payée par tous les foyers déodatien.



Pour le calcul de cette taxe, les communes ont la liberté de choisir un coefficient multiplicateur de 0, 2, 4, 6, 8 ou 8,50.

Lors du conseil municipal du 26 juin, le maire et son groupe ont voté pour le coefficient maximum. Par cette décision, le montant de cette taxe s'élève désormais à plus de 420 000 euros.

Nous regrettons qu'une fois de plus les impôts et taxes augmentent dans notre ville. Faut-il également rappeler que malgré nos demandes répétées, le prix de l'eau à Saint-Dié reste l'un des plus élevés de France ?